



Participons, participez !

Le Conseil de la Vie Sociale
dans tous ses états...



Lundi 4 novembre 2024

📍 IRTS de Talence (33)

🕒 8h45 - 12h30
14h - 16h30



Comment les CVS répondent au décret de 2022 ?

Quizz interactif avec les participants sur le CVS

CREAI
Centre Régional d'Évaluation
d'Informations
et d'Orientation
de l'Institut de Veille
Sanitaire et
Épidémiologique

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
L'État
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

**France
Assos
Santé**
La voix des usagers
Association Française
des Associations
de Patients

Participons, participez !
Le Conseil de la Vie Sociale
dans tous ses états...

Lundi 4 novembre 2024

IRTS de Talence (33) | 8h45 - 12h30
14h - 16h30

Un petit QUIZZ pour commencer

Lucie BORDEAU

Conseillère Technique du CREA Nouvelle-Aquitaine



CVS ça veut dire Cadre de Vie Sécurisé ?

OUI ✓

NON ✗

Conseil de la vie sociale

Un lieu avec des règles basées sur la loi



Je suis élu au CVS je dois parler que de mes problèmes personnels ?

OUI ✓

NON ✗



Je dois prendre la parole pour moi et pour les autres

On parle des personnes qu'on représente en général. Si on veut parler de sujets individuels, c'est que ça peut être utile à tous.

Le CVS permet à toutes les personnes accompagnées de donner leur avis ?

c'est-à-dire ce qu'elles pensent sur différents sujets qui concernent la structure.

OUI ✓

NON ✗



Ce n'est pas décider à la place de la Direction,

Le CVS est consultatif, c'est-à-dire qu'on demande un avis aux personnes qui sont au CVS.

Le CVS ne prend pas de décision.

Dans le CVS, il faut plus de personnes accompagnées et/ou familles élues que de professionnels ?

OUI ✓

NON ✗



Il ne faut pas plus de professionnels de la structure

« Le nombre des représentants des personnes accueillies, d'une part, et de leur famille ou de leurs représentants légaux, d'autre part, doit être supérieur à la moitié du nombre total des membres du conseil »

Dans le CVS la direction et les personnes invitées votent les propositions

OUI ✓

NON ✗



Ce sont les personnes accompagnées, personnels et organisme gestionnaire qui ont une voix délibérative

La réunion est démocratique. Il faut choisir l'avis qui met le plus de personnes d'accord.

Pour choisir, il faut faire un vote. On peut voter à main levée, ou à bulletin secret.